

**1. OBJET DU CONTRAT** Le présent contrat dénommé "PREMIUM" a pour objet l'entretien des systèmes de climatisation conformément au **règlement européen CE 517/2014**, qui stipule que les systèmes contenant plus de 2 kg de fluide frigorigène doivent faire l'objet d'un contrôle annuel afin d'assurer leur bon fonctionnement et leur performance énergétique et à prévenir les risques environnementaux liés aux fuites de fluides frigorigènes.

Ces conditions générales s'appliquent à la souscription du présent contrat soit sur le site <https://www.azhomeservices.fr/entretien-climatisation> ou soit sur place "chez le client".

Le contrat d'entretien dénommé "**Contrat Premium**" s'applique pour les climatiseurs Air/Air utile jusqu'à 17 kw et effectué par le prestataire AZ Home services d'une part et "le client" d'autre part. Le client déclare avoir pris pleinement connaissance des présentes conditions générales et sa signature vaut pour acceptation.

### 2. DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une visite d'entretien annuelle. A compter de la date de signature "le client" dispose d'un délai de rétractation de 14 jours pour renoncer à se dit contrat. Dans ce cas, si le prestataire AZ Home services n'est pas encore intervenu chez "le client" pour mettre en œuvre le contrat Premium commandé, alors AZ Home services s'engage à rembourser intégralement " le client".

Dans le cas contraire, si la visite annuelle est exécutée le contrat sera réputé appliqué et et ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.

### 3. PRESTATIONS INCLUSES CONTRAT "PREMIUM"

Le prestataire s'engage à effectuer les prestations suivantes :

- Nettoyage des unités intérieures
- Nettoyage des filtres
- Nettoyage des échangeurs
- Nettoyage du groupe extérieure
- Inspection de l'électricité
- Test de performance globale
- Contrôle des fluides frigorigène
- Contrôle d'étanchéité
- contrôle des condensats
- Contrôle du compresseur
- Attestation d'entretien fournie
- Remise de 20 % sur les pièces détachées (Hors fluides)
- Dépannage (Déplacement et diagnostic) 59,00 €

### 4. FRÉQUENCE DES INTERVENTIONS

Le prestataire AZ Home Services réalisera une visite par an, tant que "le client" n'a pas annulé son contrat et qu'il s'est acquitté de sa facture pour la nouvelle année. AZ Home Services se réserve le droit de rompre ce contrat à la date anniversaire pour les cas de

force majeure. Des interventions supplémentaires peuvent être demandées par le client, facturées en sus.

## 5. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à :

- Assurer un accès libre aux installations lors des interventions.
- Informer le prestataire de tout dysfonctionnement constaté.
- Utiliser les équipements conformément aux recommandations du fabricant.

## 6. TARIFICATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Sur le site en ligne <https://www.azhomeservices.fr/entretien-climatisation> plusieurs modes de paiement sont proposés au "client" :

- Le paiement par carte bleue sécurisée
- Le paiement par Paypal en 4 fois sans frais
- Le paiement à la date et sur le lieu de l'intervention

Sur le site <https://www.azhomeservices.fr/entretien-climatisation> Vous pourrez choisir le nombre d'unités intérieures et le tarif sera appliqué en conséquence. Dès que AZ Home services reçoit le paiement "du client" celui-ci sera contacté pour prendre un rendez-vous. Avant toute démarche, vous pouvez composer le service client au 07 52 04 17 57

Le montant annuel du contrat est fixé ci-dessous, et payable en 4 échéances sans frais par PayPal. Les interventions hors contrat feront l'objet d'un devis préalable et d'une facturation distincte.

- 1 unité intérieure + 1 groupe extérieur 129,00€
- 2 unités intérieures + 1 groupe extérieur 149,00€
- 3 unités intérieures + 1 groupe extérieur 179,00€
- 4 unités intérieures + 1 groupe extérieur 219,00€

## 7. EXCLUSIONS

Ne sont pas couverts par le contrat :

- La main d'œuvre et le déplacement "sauf pendant la visite annuelle"
- Vidange complète ou même partielle du gaz frigorigène lié à une fuite
- La recharge de gaz
- La recharge d'Azote
- le dépannage
- Les pièces détachées remplacées
- Les dégâts causés par une mauvaise utilisation ou une intervention non autorisée.
- Les réparations consécutives à un sinistre ou à des événements extérieurs (incendie, inondation, vandalisme, etc.).

Ceci fera l'objet d'un devis détaillé au préalable

## 8. RESPONSABILITÉS

AZ Home services s'engage à exécuter les prestations avec diligence et conformément aux règles de l'art. En cas de dommage imputable à une faute de AZ Home services, sa responsabilité est limitée au montant du présent contrat.

### 9. LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Tout différend relatif à l'exécution du présent contrat sera soumis à la juridiction compétente du ressort du domicile de AZ Home services. Le présent contrat est régi par le droit en vigueur.

Fait à ....., le .....

**Le Prestataire** (Signature)

100 Boulevard Marx Dormoy  
93190 Livry gargan  
Tel : 07 52 04 17 57  
Email : [Contact@azhomeservices.fr](mailto:Contact@azhomeservices.fr)

**Le client** (Signature)

**Le client**

Nom : .....

Prénom.....

Adresse : .....

Ville :..... code postal : .....

Tel: ..... Email : .....

Prestation choisie.....Coût .....

Date de l'entretien : .....